



Envoi par courrier et par télécopieur : 514- 287-2460

Québec, le 7 octobre 2005

Monsieur James Byrns
Vice-président, Planification et développement
Agence métropolitaine de transport
500, Place d'Armes, 25e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur
Jean-Leman.

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet
les questions suivantes :

1. Quelle est la superficie dont vous disposez présentement pour la gare de trains de banlieue temporaire à Candiac ?
2. Dans l'éventualité de l'installation d'une gare permanente à Candiac, de quelle superficie estimez-vous devoir disposer afin d'offrir à votre clientèle un stationnement incitatif répondant à vos besoins futurs ?
3. Quelles sont vos prévisions journalières moyennes d'achalandage pour chacune des années 2006 à 2011 ?
4. Quel est le nombre moyen journalier de places de stationnement utilisé actuellement au stationnement incitatif de Candiac ?
5. Vous mentionnez, aux pages 2 et 3 de votre entente relative au service de trains de banlieue Montréal/Delton/Candiac qu'il était question d'accroître la capacité de stationnement aux gares de Sainte-Catherine et de Saint-Constant. Pourriez-vous nous indiquer quel est le nombre actuel d'espaces de stationnement disponibles aux gares de trains de banlieue situées sur cette ligne ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 21 octobre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission